

La Caisse d'allocations familiales des Deux-Sèvres versera la prime exceptionnelle de fin d'année à plus de 6 000 bénéficiaires Deux-Sévriens à partir du mardi 17 décembre 2024

La prime exceptionnelle de fin d'année (ou prime de Noël) est une aide de l'Etat versée par la Caf aux bénéficiaires du Rsa. Cette prime représente un coup de pouce pour les ménages les plus fragiles dans la perspectives des fêtes de fin d'année.

Cette année, la Caf des Deux-Sèvres versera cette aide à compter du 17 décembre à 6 064 bénéficiaires du Rsa pour un montant total de 1 334 276€.

Les critères pour en bénéficier

La Prime exceptionnelle de fin d'année est versée le 17 décembre par la Caf aux personnes qui sont bénéficiaires du revenu de solidarité active (Rsa) au mois de novembre 2024 et courant janvier pour les bénéficiaires Rsa dont le droit a débuté en décembre 2024.

Montants versés

Le montant de la prime varie selon la situation familiale :

	Rsa	
	Couple	Personne seule
Sans enfant	228,68€	152,45€
1 enfant	274,41€	228,68€
2 enfants	320,15€	274,41€
3 enfants	381,13€	335,39€
4 enfants	442,11€	396,37€
Par enfant supplémentaire	60,98€	60,98€

Bon à savoir ! Aucune démarche n'est à réaliser pour en bénéficier, la prime exceptionnelle est versée de façon automatique et est non-imposable.

La Caf des Deux-Sèvres rappelle de bien vérifier ses informations personnelles (RIB, situation familiale...) depuis l'Espace Mon Compte pour le bon versement de cette prime.

Contact presse :

Fanny Durand

06 09 92 97 04

communication@caf79.caf.fr